

## N° 47/11.08 – BUDGET DE L'EXERCICE 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1 PREAMBULE

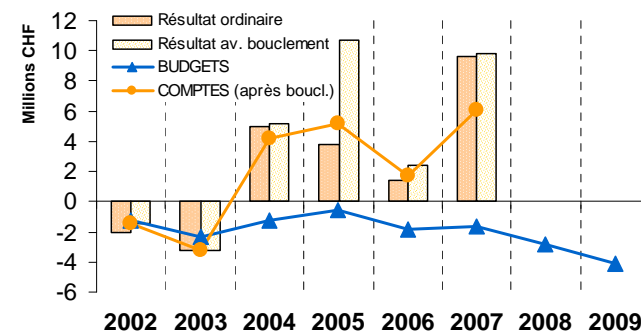
Le projet de budget pour l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de charges de CHF 4'159'411. Cette projection est la plus déficitaire des huit dernières années. Par rapport au budget précédent, l'excédent de charges projeté augmente de CHF 1,3 million, contrastant avec le résultat bénéficiaire exceptionnel de plus de 9,6 millions des comptes 2007.

Même si les revenus des impôts devraient progresser de CHF 2,4 millions (+ 5,45%), cette amélioration ne compense pas entièrement l'explosion des charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture

sociale cantonale (+ CHF 1,8 million), le versement net au fonds de péréquation intercommunal (+ CHF 0,4 million) ou les dépenses d'énergie et de combustible (+0,3 million ou 20%).

Dans le même temps, les besoins de la population et des entreprises morgiennes en prestations publiques de qualité nécessitent de dégager des ressources financières et humaines, ceci après une longue période de contenance des coûts. Nous donnons comme exemple la sécurité, les transports publics, les logements ou l'aménagement du territoire.

Dicastères	Budget 2009		Budget 2008		Diff. B09/B08
	charges	revenus	charges	revenus	
AGCT	8'949'430	3'048'000	8'316'700	2'730'000	-314'730
FEG	14'184'250	55'402'570	13'675'650	52'520'120	2'373'850
SP3	8'885'485	5'462'100	7'897'850	4'402'600	71'865
PAT	23'427'471	13'070'544	16'875'130	6'919'972	-401'769
IE	24'699'930	21'401'500	22'020'615	18'853'200	-131'015
JSSEP	23'460'039	4'135'480	19'165'409	2'324'920	-2'484'070
ATD2	3'259'000	186'000	2'820'500	171'000	-423'500
Total charges	106'865'605		90'771'854		16'093'751
Total revenus		102'706'194		87'921'812	14'784'382
<b>Excédents</b>		<b>4'159'411</b>		<b>2'850'042</b>	<b>-1'309'369</b>



Entre 2004 et 2007, l'excellente période économique tout comme des recettes extraordinaires ont permis de dégager des excédents de revenus importants et de diminuer drastiquement notre endettement net de CHF 45 millions, le ramenant à CHF 32,9 millions. Même si 2008 pourrait s'avérer légèrement meilleur que prévu, le fléchissement annoncé de la conjoncture semble se concrétiser

en 2009 et la crise financière mondiale actuelle aura certainement des effets indirects pour notre économie régionale.

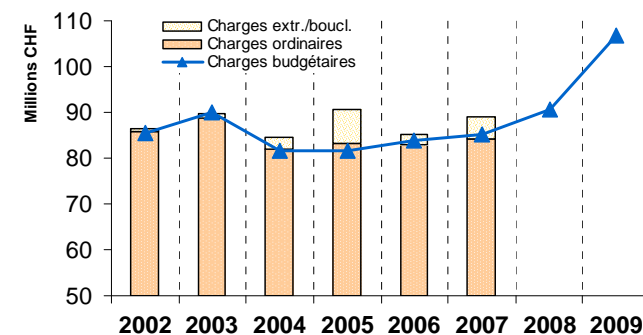
Malgré ces turbulences, la Municipalité estime nécessaire de poursuivre son travail avec comme objectif le développement harmonieux de notre ville, même si cela implique à court terme des augmentations de charges calculées.

## 2 CHARGES & REVENUS DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Charges de fonctionnement

Le volume des charges de fonctionnement est en forte augmentation par rapport aux dernières années. Le total des charges se monte à CHF 106'865'605.

Charges par nature	Budget 2009		Budget 2008	Diff. B09/B08	Comptes 2007
30 Autorités et personnel	29'555'970	27.7%	27'329'700	2'226'270	25'278'323
31 Biens, sces, marchandises	23'113'461	21.6%	20'221'695	2'891'766	18'859'860
32 Intérêts passifs	2'691'000	2.5%	2'944'100	-253'100	3'115'245
33 Amortissements	8'491'435	7.9%	7'976'920	514'515	8'163'210
35 Rbts et subv. coll. publiques	30'007'265	28.1%	20'953'730	9'053'535	18'724'365
36 Aides et subventions	7'348'159	6.9%	5'801'739	1'546'420	4'567'180
38 Attributions fonds spéciaux	2'409'145	2.3%	2'453'870	-44'725	6'939'641
39 Imputations internes	3'249'170	3.0%	3'090'100	159'070	3'264'390
<b>Total charges</b>	<b>106'865'605</b>	<b>100.0%</b>	<b>90'771'854</b>	<b>16'093'751</b>	<b>88'912'215</b>



Le poste « **autorités et personnel** » a été budgétisé en tenant compte d'une compensation de renchérissement du coût de la vie de 2,9%. L'effectif du personnel communal fixe augmente d'environ 9 équivalents plein temps, pour la plupart acceptés par voie de préavis par le Conseil communal. Nous trouvons, 1 EPT pour le développement de la cyberadministration, 0,2 EPT au Service du personnel actuellement en sous dotation, 0,1 EPT au Théâtre de Beausobre pour la gestion des foyers et du théâtre, 4,45 EPT au Service de police pour la sécurité régionale et pour la brigade cycliste, 1 EPT au Contrôle des habitants et 0,8 EPT à l'aménagement du territoire. Dans certains secteurs, un changement de police d'assurance accidents a été nécessaire suite au dernier contrôle de la SUVA augmentant ainsi le taux de cotisation. Malgré la régionalisation de l'administration scolaire communale, du Service dentaire, des sports en plein air et de l'école à la montagne dans l'ASIME, les contrats de travail sont restés morgiens nécessitant de laisser les coûts à Morges pour les refacturer ensuite à l'association (une évaluation par notre fiduciaire est actuellement en cours pour déterminer les éventuelles conséquences de ce mode de faire).

Outre les augmentations déjà évoquées dans le préambule, des changements de structures par la régionalisation de certaines tâches (ASIME, Police ou AJEMA, voir ci-après) justifient cette importante hausse des charges, mais également des revenus.

L'augmentation des coûts des « **biens, services, marchandises** » est due aux achats d'électricité et de combustible pour CHF 2,3 millions (dont CHF 2 millions pour l'achat de gaz aux SI de Lausanne). Le solde concerne les honoraires pour CHF 0,5 million (dont CHF 0,3 million de cachets au théâtre).

Les nombreux remboursements d'emprunts des dernières années et le niveau des taux d'intérêts permettent de diminuer les charges d'« **intérêts passifs** » de CHF 253'000, malgré l'insuffisance de couverture des investissements.

Les charges de « **remboursements et subventions à des collectivités publiques** » augmentent de CHF 6,6 millions pour notre participation aux coûts de l'ASIME, de CHF 1,8 million pour notre participation à la facture sociale et de CHF 0,6 million pour l'alimentation du fonds de péréquation.

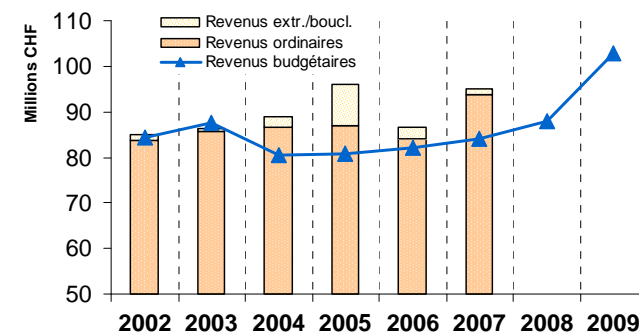
La hausse du chapitre « **aides et subventions** » se répartit entre la part au réseau AJEMA pour CHF 1,2 million, la subvention à la Fondation de La Côte pour CHF 139'000, la subvention pour l'immeuble Gare 39 pour CHF 121'000 et pour le financement des transports publics pour CHF 114'000.

## 2.2 Revenus de fonctionnement

L'estimation des revenus de fonctionnement dépasse également les CHF 100 millions pour atteindre CHF 102'706'194.

Les CHF 14,8 millions de progression par rapport au budget 2008 se situent au niveau des recettes fiscales et des taxes, émoluments et produits des ventes mais surtout sous les revenus du patrimoine suite à la création de l'ASIME.

Revenus par nature	Budget 2009		Budget 2008	Diff. B09/B08	Comptes 2007
40 Impôts	46'458'000	45.2%	44'058'000	2'400'000	48'099'407
41 Patentes, concessions	512'000	0.5%	485'000	27'000	974'796
42 Revenus du patrimoine	13'757'224	13.4%	5'861'232	7'895'992	6'506'125
43 Taxes, émoluments, ventes	26'823'290	26.1%	23'600'190	3'223'100	23'405'844
44 Parts recettes cantonales	550'000	0.5%	500'000	50'000	597'969
45 Part. & rbts coll. publiques	9'890'300	9.6%	9'226'590	663'710	10'610'498
46 Autres prestations / subv.	701'210	0.7%	540'700	160'510	598'225
48 Prélèvements fds spéciaux	765'000	0.7%	560'000	205'000	892'043
49 Imputations internes	3'249'170	3.2%	3'090'100	159'070	3'264'390
<b>Total revenus</b>	<b>102'706'194</b>	<b>100.0%</b>	<b>87'921'812</b>	<b>14'784'382</b>	<b>94'949'297</b>



Au chapitre « **revenus du patrimoine** » figure une augmentation de CHF 7,8 millions comme produit des loyers des bâtiments scolaires mis à disposition de l'ASIME.

Le chapitre « **taxes, émoluments et produits des ventes** » progresse de CHF 3,2 millions grâce aux augmentations suivantes : ventes de gaz pour CHF 2,3 millions, produits des entrées au Théâtre de Beausobre pour CHF 250'000, produits des pensions au Centre de vie enfantine pour CHF 240'000 et amendes de police pour CHF 420'000 (niveau comptes 2007).

Le chapitre « **participation et remboursements de collectivités publiques** » augmente globalement de CHF 0,7 million par rapport au budget 2008. Cette hausse provient principalement des revenus liés à la police intercommunale pour CHF 618'000 et de la redistribution aux communes du fonds de péréquation pour CHF 135'000. Deux autres variations importantes concernant l'AJEMA (subventions) et l'ASIME (écologie ou facturation avances) se neutralisent à hauteur de CHF 1,4 million.

Le chapitre « **prélèvements de fonds spéciaux** » augmente de CHF 205'000 suite à l'augmentation du prélèvement du fonds de rénovations des infrastructures de l'adduction d'eau. Cette opération coïncide avec le premier calcul d'intérêts sur le préavis pour le doublement de la conduite du Morand.

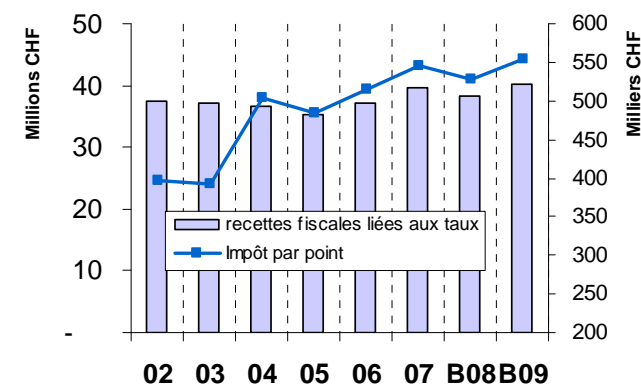
## 2.3 Revenus des impôts

L'estimation des revenus du chapitre « **impôts** » augmente globalement de CHF 2,4 millions comparativement au budget 2008.

Nous avons réévalué à la hausse pour plus de CHF 0,5 million les revenus des impôts sur les successions et donations, des droits de mutation ainsi que des travailleurs frontaliers.

En ce qui concerne **les revenus des impôts liés au taux d'imposition**, ils progressent globalement pour un total de CHF 1,8 million pour atteindre CHF 40,2 millions. La valeur du point d'impôt est estimée à CHF 554'069 (CHF 38,2 par habitant, cf. tableau suivante).

	Budget 2009	Budget 2008	Diff. B09/B08	Comptes 2007	Diff. B09/C07
<b>Recettes fiscales</b>					
Revenu personnes physiques	28'680'000	27'755'000	925'000	27'504'148	1'175'852
Fortune personnes physiques	4'010'000	3'845'000	165'000	3'967'810	42'190
A la source	1'100'000	1'000'000	100'000	1'048'183	51'817
Etrangers sans activité	380'000	280'000	100'000	344'956	35'044
Prestations en capital	550'000	800'000	-250'000	503'325	46'675
Bénéfice personnes morales	4'600'000	3'800'000	800'000	5'411'479	-811'479
Capital personnes morales	850'000	850'000	-	712'529	137'471
<b>Recettes fiscales selon taux</b>	<b>40'170'000</b>	<b>38'330'000</b>	<b>1'840'000</b>	<b>39'492'431</b>	<b>677'570</b>
<b>Impôt par point</b>	<b>554'069</b>	<b>528'690</b>	<b>25'379</b>	<b>544'723</b>	<b>9'346</b>
Habitants au 31.12	14'500	14'400		14'383	
<b>Impôt par point et habitant</b>	<b>38.2</b>	<b>36.7</b>		<b>37.9</b>	

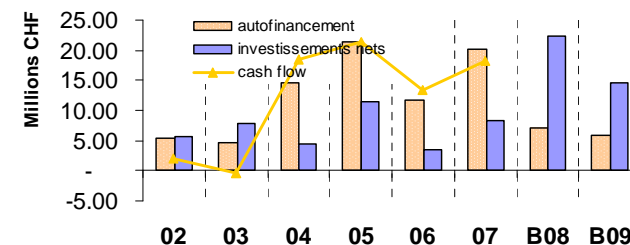


### 3 INVESTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIES

Les dépenses d'investissement nettes prévues en 2009 se montent à CHF 14,6 millions (budget 2008 : CHF 22,3 millions). Les montants les plus élevés concernent des acomptes pour le développement du Centre de Vie Enfantine pour CHF 4,1 millions, la réfection de l'Hôtel de Ville pour CHF 1,5 million et la 2<sup>e</sup> étape de la réfection des façades du Temple pour CHF 0,9 million. Ce volume d'investissement à la baisse est tout à fait réaliste au vu des importants projets en cours.

Le degré d'autofinancement se situe à 41,0%, en amélioration par rapport au budget 2008 (31,4%) malgré la diminution de l'autofinancement qui devrait atteindre CHF 6 millions.

	Budget 2009	Budget 2008	Diff. B09/B08	Comptes 2007	Diff. B09/C07
Investissements nets	14'578'805	22'369'845	-7'791'040	8'306'973	6'271'832
Autofinancement	5'976'169	7'020'748	-1'044'579	20'247'890	-14'271'721



#### 4 CONCLUSIONS

Le résultat exceptionnel des comptes 2007 marquera certainement la fin d'un cycle conjoncturel et financier très positif pour notre ville. Cette période favorable nous a permis de réduire drastiquement la dette. Nous sommes donc à même d'affronter les années à venir avec sérénité.

L'année 2008 profitera probablement encore de la bonne marche des affaires sur la lancée de l'an passé. Cependant, comme le montre l'excédent de charge de CHF 4,2 millions du budget 2009, nous entrons dans une phase plus difficile.

La Municipalité, lors de l'élaboration du budget, a déjà demandé d'importants efforts de compression des charges. Elle ne peut aller au-delà sans mettre en difficulté la bonne marche de notre administration et à la réalisation des prestations publiques. Elle ne souhaite pas non plus augmenter de façon inconsidérée ses revenus dans un souci de sincérité du budget. La Municipalité se devra d'être encore plus attentive à ses dépenses et c'est dans cet esprit qu'elle vous demande d'accepter le budget tel que présenté.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2009 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2009 présentant un excédent de charges de CHF 4'159'411.00;
2. de prendre acte du budget des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 octobre 2008.**

au nom de la Municipalité  
la syndique  
N. Gorrite  
le secrétaire  
G. Stella

